

FICHE 16
MISSION D'ETUDE ET DE COOPERATION DES COMMUNES
FORESTIERES DU CAMEROUN EN EUROPE
Du 11 au 23 septembre 2005



Rencontre à Perpignan entre les maires de l'Est et ceux des Pyrénées orientales

Contexte et Justification

De nombreux maux minent la gestion forestière au Cameroun et les collectivités territoriales décentralisées sont absentes dans les stratégies de décision et de maîtrise d'ouvrage des politiques forestières au Cameroun. Leur implication aux projets et programmes forestiers peut contribuer à atténuer les maux qui minent le secteur forestier camerounais à savoir :

- L'insuffisance des mesures de contrôle de l'activité des compagnies d'exploitation forestières ;
- Le mode de coupe défectueux, qui provoque des pertes considérables lors de l'abattage des arbres ;
- L'influence toujours croissante de la chasse commerciale favorisée par les besoins alimentaires des riverains ;
- Les lourdes conséquences de l'exploitation des forêts, notamment l'épuisement des ressources
- Les CTD sont absentes des processus d'attribution des UFA
- Les communes ne disposent pas en interne des capacités en matière de gestion durable des forêts
- Les élus ignorent les responsabilités qui sont les leurs en matière de gestion locale des ressources forestières.

Dans un contexte où la décentralisation forestières et les nouvelles lois sur la décentralisation de l'Etat transfèrent des compétences et des responsabilités importantes aux collectivités en matière d'environnement et d'aménagement du territoire , les échanges entre collectivités et communautés forestières du Cameroun et de France constituent un cadre de concertations, de réflexions et d'actions sur le rôle des collectivités et des communautés dans la gestion durable des forêts et de la faune au Cameroun. Elles offrent également l'opportunité de mobiliser les outils techniques et de nouer des partenariats divers pour conduire au niveau le plus pertinent des stratégies locales de gestion durable des forêts.

ENCADREMENT TECHNIQUE

Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation
Ministère des Forêts et de la Faune

Objectifs :

Faire connaître aux élus des communes forestières les potentialités, contraintes et perspectives de valorisation des bois locaux pour la construction dans un souci de gestion durable des forêts et de développement local. Impliquer les élus dans la promotion du bois local de construction à travers le portage de projets collectifs d'infrastructures, bâtiments ou ouvrages d'art utilisant le bois.

Mettre en place le programme d'action de coopération entre les communes forestières de l'association des CVUC et la Fédération Nationale des Communes Forestières de France. Les réflexions devront être menées sur des points essentiels reflétant les besoins actuels des communes :

- L'appui à la mise en place des plans d'aménagement forestier
- Le renforcement des capacités à la maîtrise d'ouvrage des projets forestiers portés par les communes

- L'appui à une meilleure utilisation des redevances forestières redéployer vers des projets d'investissement productifs et collectifs
- La maîtrise de la foresterie communale et son développement
- L'appui à la mise en place d'une charte de bonne conduite entre les collectivités locales et les acteurs institutionnels et privés de l'économie forestière
- Le développement des programmes de formation.

Faire connaître aux élus des communes forestières les potentialités, contraintes et perspectives de valorisation des bois des forêts sur leur territoire dans un souci de gestion durable des forêts et de développement local. Leur donner la connaissance des responsabilités, outils, formes et moyens de s'impliquer en tant que propriétaire forestier et élu responsable de l'aménagement du territoire et de la promotion du développement local.

Renforcer la connaissance des élus locaux sur divers aspects liés aux investissements productifs en milieux forestiers, à la commercialisation du bois et produits dérivés. Cette exigence répond aux instructions gouvernementales sur l'intérêt d'inciter les collectivités locales à réaliser ou à accompagner sur leur territoire la réalisation des investissements productifs générateurs d'emplois et de revenus. Les nouveaux textes sur la décentralisation confèrent cette légitimité.

S'informer auprès des collectivités locales et organisations européennes des démarches existantes en matière de certification de forêts communales ainsi que les opportunités et les contraintes qui y sont liés pour les différentes parties publiques ou privées engagées dans cette démarche. L'objectif des Maires camerounais n'étant pas d'importer ou d'imposer quoi que ce soit aux opérateurs, mais d'être informés et éclairés sur les enjeux de la certification dans une économie globalisée ou les collectivités locales décentralisées sont appelées à jouer un rôle économique majeur. la démarche de certification forestière qui est un système de labellisation vise à encourager une gestion forestière responsable en ajoutant plus de valeur aux produits forestiers issus de forêts bien gérées. Cette certification va contribuer à valoriser le territoire communal et à rendre plus compétitif sur le marché international les produits forestiers ligneux et non ligneux des communes.

S'inspirer des expériences européennes pour mettre en place avec l'appui des ministères techniques des fonds d'épargne forestier. Ces fonds d'épargne forestier visent à inciter les collectivités à épargner une partie de leurs redevances forestières et recettes de bois en vue de programmer des investissements forestiers de façon plus régulière et en nombre plus important.

Permettre aux élus des collectivités forestières camerounaises de nouer des contacts avec des fabricants pour les projets futurs d'acquisition des machines outils, de transformation de bois afin promouvoir des investissements locaux et renforcer les économies locales.

Identifier et Nouer des alliances stratégiques avec des institutions européennes pour rechercher des cofinancements et soutenir des projets de joint venture portés par les opérateurs locaux des communes européennes et camerounaises dans la filière bois.

Renforcer la Coopération entre les Communes et Villes Unies du Cameroun, les organisations forestières communales et communautaires et les partenaires étrangers.

Engager dès la fin de la mission avec l'appui des Communes et villes Unies du Cameroun, du Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation, du Ministère de l'économie et des Finances une démarche de partenariat avec le Ministère des forêts sur diverses préoccupations des élus :

- Rechercher les voies et moyens pour impliquer en amont et en aval les collectivités locales dans les procédures d'attribution des UFA et des forêts communautaires. Cette implication permet aux décideurs d'avoir une meilleure appréciation sur les potentiels et les réalités des massifs forestiers
- Avoir une meilleure lisibilité des procédures de classement des forêts communales par des dispositifs communs à mettre en place
- Reconnaître le rôle de la commune par le Ministère de la forêt (loi communale de 1974 et nouveaux textes sur la décentralisation) à faire respecter les lois et règlements de l'Etat sur leur territoire y compris les lois forestières.
- Renforcer le partenariat entre les services déconcentrés de l'Etat et les communes pour mieux sécuriser la fiscalité et l'exploitation forestières sur le territoire communal.

Déroulement de la mission :

La mission des Maires s'est déroulée en trois grandes étapes avec des objectifs précis et bien définis. Avant la France, les Maires se rendus par train à Bruxelles pour participer à une rencontre avec les acteurs de la coopération économique. Ils se rendus également par car de location à CUL DE SARTS toujours en Belgique pour du matériel de fabrication des blocs stabilisés en vue de promouvoir l'habitat rural. En Suisse

la rencontre avec des acteurs de développement à l'Institut Universitaire pour le Développement à Genève, et à BERNE avec INTER COOPERATION et la Direction de la Coopération suisse ont permis d'avoir une meilleure lisibilité sur l'appui que les organisations suisses pourront apporter aux communes forestières du Cameroun.

ETAPES FRANCAISES : 5 JOURS

ETAPE 1 France

UNE JOURNEE A WWF CONSACREE A LA : CERTIFICATION FORESTIERE, AU DEVELOPPEMENT LOCAL ET AUX PARTENARIATS ECONOMIQUES

Avec le Partenariat de WWF France, une journée de travail entre élus camerounais et partenaires institutionnels, associatifs a été consacrée à l'information sur la démarche de certification, aux échanges avec les institutions nationales 'Agence française de Développement et Ministère des affaires étrangères et acteurs sur la gestion durable des forêts par les administrations locales.

Les échanges avec les Maires camerounais ont permis de nouer des contacts sur les démarches de certification et principalement la **certification FSC. Cette certification portée par WWF et d'autres acteurs de la protection de l'environnement est nouvelle et différente du PSFE promue par la coopération française.**

Cette journée d'étude consacrée aux échanges entre partenaires a permis d'atteindre trois objectifs principaux :

Instruire les exécutifs municipaux sur la notion et la démarche de certification forestière, ainsi que ses enjeux dans le contexte de mondialisation.

- ❖ Les échanges ont favorisé l'exploration d'un cadre de coopération internationale avec des acteurs présents pour appuyer les démarches d'aménagement des forêts communales communautaires du Cameroun. Sur ce point, WWF s'est engagé à défendre auprès des bailleurs financiers les projets et programmes sur la gestion durable des forêts.
- ❖ Entrer en contact à travers WWF France avec le réseau des 500 Entreprises donneurs d'ordres pour l'importation des produits forestiers certifiés.
- ❖ Informer les Maires camerounais sur les étapes de la certification FSC au Cameroun et les partenariats locaux existants. Il a été recommandé aux maires camerounais d'intégrer au Cameroun le groupe national de travail pour participer aux décisions du FSC. Ils devront également prendre contact avec Monsieur Samuel GUIFFO du CED pour les démarches de certification des forêts communautaires.

Ouvrir les perspectives de l'intercommunalité et des financements autour de la forêt.

- ❖ WWF a confirmé sa disponibilité à soutenir ou faire soutenir les projets des communes regroupées et d'intervenir en partenariat en jouant un rôle de facilitation. Alors que Monsieur TRILLAT du Ministère des affaires étrangères attirait l'attention des élus sur les possibilités qu'offre son Ministère.
- ❖ Aux Maires camerounais présents, le représentant du Ministère des affaires étrangères a montré l'importance qu'attache la coopération française pour le partenariat dans les forêts du Bassin du Congo. Sur la démarche de certification PSFE au Cameroun, la coopération française va participer financièrement à son développement. Par ailleurs, avec l'atteinte du point d'achèvement, le C2D va consacrer plus de 3 Millions d'euros pour la forêt au Cameroun.
- ❖ De plus a rappelé Monsieur TRILLAT du Ministère des affaires étrangères, les préoccupations des communes du Cameroun se retrouvent dans le plan de convergence de la COMIFAC. A travers le réseau Forêt et Environnement, un document cadre de partenariat doit être élaboré et il est stratégique pour les communes forestières d'y prendre part pour maximiser toutes les retombées qui découleront de ce programme. Les collectivités locales camerounaises dans le cadre de la mise en œuvre des projets peuvent également solliciter des appuis financiers et techniques auprès du Fonds Français de l'environnement Mondial (FEFEM).

Pour aider les communes, un nouveau Assistant technique français, Monsieur BELINIER arrive au Cameroun en fin octobre pour travailler sur ces questions auprès du Ministre de la faune et de la forêt.

L'après-midi du 19 Septembre devait être consacrée aux rencontres avec les principaux acteurs de la filière bois en France (Fédération du commerce de bois, organisations diverses pour échanger avec les élus et explorer les axes divers de coopération. Or, la fédération du Commerce de bois partenaire de WWF s'étant absentée, les échanges ont pu se tenir avec les responsables de Green peace et des amis de la terre.

Comment commercialiser et valoriser économiquement le bois local ?

WWF France, s'est engagée à transmettre les besoins de partenariat commercial des communes à la Fédération du Commerce de bois. Comme nous l'avons précisé plus haut, plus de 500 importateurs de bois

tropicaux en Europe et en France se sont engagées à œuvrer ensemble pour acheter du bois certifié sortant des forêts bien gérées. Si les communes camerounaises parviennent à disposer des forêts communales et à les certifier, elles peuvent se rassurer de trouver sans grandes difficultés un marché « réservé » avec l'aide de WWF France.

Les Exposées de Green Peace et des amis de la terre ont donné aux maires des collectivités du Cameroun, la connaissance des responsabilités, outils formes, et moyens de s'impliquer en tant que propriétaire forestier les élus doivent s'impliquer davantage dans la promotion et la valorisation des produits forestiers bois au niveau de la mobilisation de bois de qualité et de l'amélioration des ventes de bois locaux.

JOURNEE 2

DU 20 SEPTEMBRE 2005 DANS LA REGION LYONNAISE AU SEIN DES ENTREPRISES QUI FABRIQUENT OU VENDENT DES MACHINES OUTILS DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

La principale entreprise française disposant de 5000 mètres carrés d'exposition de matériels neufs et d'occasion a reçu la visite des élus camerounais intéressés par la mise en place des unités locales de transformation de bois. Cette démarche vise à engager les communes dans un processus de création de la valeur et de l'emploi sur leur territoire par la mise en place des infrastructures de la filière bois.

JOURNEES 3 et 4

DU 21 au 23 SEPTEMBRE 2005 CORDONNEES PAR LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES DE FRANCE

Comment organiser le partenariat entre la fédération des communes forestières de France et les communes forestières du Cameroun.

Une journée de travail est consacrée à l'élaboration du programme d'action de coopération entre communes forestières de France et du Cameroun. Cette journée a été suivie par des institutions comme la Mission de Coopération non Gouvernementale du Ministère des Affaires étrangères.

Après cette journée de travail, les maires camerounais se rendront chacun dans une commune forestière partenaire pour visiter les forêts communales et explorer les axes de partenariat avec son homologue français.

Rencontres Helvétiques (4 jours)

Du 14 au 17 septembre 2005

La Suisse a constitué une étape importante de la mission des Maires camerounais de communes forestières pour des raisons diverses.

- L'intérêt porté par l'Agence Suisse de coopération internationale à la démarche de contact des élus camerounais orchestrée par Mairie Conseils Cameroun.
- La présence en Suisse de nombreuses organisations non gouvernementales d'appui aux projets forestiers - L'inexistence d'actions de coopération décentralisée entre les communes helvétiques et celles du Cameroun.

L'intérêt de cette étape est qu'elle a apporté aux acteurs suisses de la coopération décentralisée, des informations sur le nouvel environnement des collectivités locales du Cameroun propice à un développement des partenariats pour promouvoir les économies locales. C'est aussi l'occasion pour l'association des CVUC de mener sa campagne de communication auprès des communes suisses en vue d'explorer les perspectives de coopération entre les regroupements communaux des deux pays.

Etape 1 : BERNE le 15 septembre

Réunion entre les différents acteurs de la Coopération décentralisée du Canton de Berne pour des actions de Lobbying et de marketing de projets des territoires forestiers camerounais.

Parmi les participants à cette journée Cameroun :

- La Direction de la Coopération et Du Développement Freiburgstrasse 130, 3003 BERNE - TEL 0041 31 322 3457 Contact : Philippe FAYET
- INTER COOPERATION, qui est le réseau des acteurs de la coopération internationale et de la solidarité du Canton de Berne
- Autres Institutions Diverses.
- Réunion à l'Ambassade du Cameroun à BERNE.

Etape 2 : GENEVE le 16 décembre – journée coopération décentralisée avec le Cameroun organisée par Mairie Conseils à l'Université de Genève : institut universitaire d'études de développement.

Résultats obtenus et recommandations:

SOUTENIR LA CREATION DES JOURNEES FORESTIERES

Ces journées forestières qui peuvent s'étendre sur Quarante huit heures à l'année ont pour ambition de resituer les collectivités locales au cœur de la gestion durable des forêts. Réunissant en concertation sur des sujets précis les acteurs divers de la filière bois, des institutions nationales et internationales intervenant dans l'exploitation, le contrôle et l'aménagement des forêts, les journées forestières offre également l'opportunité de renforcer la capacité de maîtrise d'ouvrage des élus locaux et leurs collaborateurs sur des projets de développement local autour de la forêt.

IMPLIQUER LES MINISTERES DE TUTELLE DANS UN PROJET DE PARTENARIAT

Les maires se proposent d'Engager dès la fin de la mission avec l'appui des Communes et villes Unies du Cameroun, du Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation, du Ministère de l'économie et des Finances et de Mairie conseils une démarche de partenariat avec le Ministère des forêts sur diverses préoccupations des élus :

- Rechercher les voies et moyens pour impliquer en amont et en aval les collectivités locales dans les procédures d'attribution des UFA et des forêts communautaires. Cette implication permet aux décideurs d'avoir une meilleure appréciation sur les potentiels et les réalités des massifs forestiers
- Avoir une meilleure lisibilité des procédures de classement des forêts communales par des dispositifs communs à mettre en place
- Reconnaître le rôle de la commune par le Ministère de la forêt (loi communale de 1974 et nouveaux textes sur la décentralisation) à faire respecter les lois et règlements de l'Etat sur leur territoire y compris les lois forestières.
- Renforcer le partenariat entre les services déconcentrés de l'Etat et les communes pour mieux sécuriser la fiscalité et l'exploitation forestières sur le territoire communal.

FACILITER LES DECAISSEMENTS REELS DES REDEVANCES FORESTIERES EN FAVEUR DES COMMUNES.

LES Maires des communes forestières attirent l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés qui sont les leurs dans la gestion des dossiers relevant des redevances forestières. Parfois les chèques remis par les pouvoirs publics sont par fois renvoyés pour insuffisance de provisions. Il faut attendre des mois et souvent des trimestres pour que les comptes soient crédités. Or, les communautés, les créanciers de la Mairie exigent le règlement de certains engagements à la suite des communiqués indiquant le paiement des redevances. Il serait souhaitable que les comptes soient crédités au moment de la remise des chèques pour permettre aux élus de remplir leur mission et leurs obligations.

PROMOUVOIR AU CAMEROUN L'ELABORATION DES CHARTES DE DEVELOPPEMENT FORESTIER ET DES SCHEMAS STRATEGIQUES FORESTIERS PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

Le schéma stratégique forestier définit les orientations pour la forêt de demain pour un territoire, une région ou une nation. C'est une démarche ascendante issue des acteurs de la forêt associés aux autres acteurs du territoire.

PARTENAIRES ORGANISATION

- FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES DE FRANCE
- ASSOCIATION DES COMMUNES ET VILLES UNIES DU CAMEROUN
- COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
- MAIRIE CONSEILS CAMEROUN
- INTER COOPÉRATION - BERNE
- INSTITUT D'ETUDES UNIVERSITAIRES ET DE DEVELOPPEMENT-GENEVE